



Genève, le 9 février 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Votation populaire fédérale du 9 février 2020: le peuple dit oui à l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle

Le Conseil d'Etat se félicite du résultat positif en faveur de la modification de la disposition du code pénal et du code pénal militaire relative à la protection contre la discrimination raciale afin de l'étendre à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

Il s'agit d'un message clair de la population pour l'interdiction des discours injurieux et des appels à la haine, dans une société où les droits humains et le respect de l'autre sont des valeurs centrales. En votant oui, la population a donc voté en faveur d'une protection contre la haine.

Le Conseil d'Etat s'était prononcé en faveur de cet objet fédéral, réaffirmant ainsi sa détermination à renforcer le respect des minorités et le principe d'égalité et de non-discrimination au sens de la constitution genevoise qui interdit formellement et explicitement toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Pour toute information complémentaire: Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de M. Henri Roth, secrétaire général adjoint chargé de communication, DF, T. 022 327 98 22 ou 076 616 70 77.